Zeitschrift: Technique agricole Suisse

Herausgeber: Technique agricole Suisse

Band: 46 (1984)

Heft: 2

Vorwort: Editorial

Autor: Bühler, W.

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 28.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

No 2/84

Numéro de janvier

Technique Agricole

Revue suisse de technique agricole

Périodique de l'Association suisse pour l'équipement technique de l'agriculture – ASETA

Rédaction: R. Piller, 5200 Brougg Tél. 056 - 41 20 22

Pour des indications plus complètes, voir à la page 58

Las isuna

Les jeunes conducteurs de cyclomoteurs sont aujourd'hui au centre de nombreuses discussions suite à une motion déposée au Conseil national. Le Conseiller national Dr. P. Günter demande l'augmentation de l'âge minimal en vigueur aujourd'hui de 14 à 16 ans. Il avance des raisons d'ordre médical, les problèmes de dos et la mauvaise tenue des jeunes gens provoqués surtout par les courses en cyclomoteur. D'autre part, Günter évoque aussi les mesures urgentes à prendre pour la protection de l'environnement, mesures qui comprennent bien entendu la conduite réduite de cyclomoteurs. On a vite fait d'accuser une catégorie complète d'usagers de la route parce que certains d'entre eux – les brebis galleuses – font trop de bruit, traficotent leurs moteurs et entreprennent des courses inutiles.

La population agricole ne pourra pas rester passive vis-a-vis de ces débats pour deux raisons: D'un côté, les élèves de régions campagnardes qui ne sont pas encore desservies par des moyens de transport public ainsi que les apprentis avec de longs chemins de travail dépendent essentiellement de leur «mobylette». Les habitants des petits hameaux ou d'exploitations à l'extérieur de toute localité en seraient également touchés. De l'autre, il est à craindre que l'augmentation de l'âge minimal en vigueur pour les conducteurs de cyclomoteurs ait aussi des conséquences pour les jeunes conducteurs de tracteurs. Des articles y référant ont déjà paru dans la presse (Blick du 17.12.82 «Schluss mit Traktorfahren ab 14 Jahren»; traduction: «La conduite des tracteurs à partir de 14 ans est terminée») qui prouvent que ces appréhensions ne sont pas injustifiées.

Il est regrettable que les journalistes du Blick tentent d'influencer par leurs opinions obscures et nonfondées tout un cercle de lecteurs qui ne juge plus que superficiellement.

Si toutefois il y avait lieu de craindre le même traitement pour les conducteurs de tracteurs, nous nous y opposerions avec véhémence. Une augmentation de l'âge minimal n'est, matériellement, pas fondée. Les statistiques prouvent que le nombre de conducteurs de tracteurs de 14 à 16 ans causant des accidents est si limité qu'il n'implique aucune modification du droit en vigueur aujourd'hui. Vu que chaque chef d'exploitation ou père de famille est conscient de ses responsabilités vis-à-vis de ses jeunes collaborateurs, il ne les laisse conduire que dans des situations dont ils sont maîtres et selon leurs capacités.

Pour en revenir aux conducteurs de cyclomoteurs de 14–16 ans, il serait plus efficace de leur fournir une meilleure formation surtout sur le plan partenaires dans la circulation routière. Ce genre de formation – et plus particulièrement le sens du trafic (utilisation rationelle et fondée du véhicule) – est certainement le meilleur moyen, bien que le plus coûteux, d'améliorer les points critiqués que l'augmentation de l'âge minimal

Les cours de préparation à l'examen cat. G sont un exemple reconnu pour une voie vers une meilleure éducation dans la circulation. Imitation recommandée! (Trad. cs) W. Bühler

Photo sur la page de couverture: Photo d'atelier

| Table des matières | Page |
|---|------|
| Editorial | 43 |
| Le Centre de cours de Riniken fête | |
| ses 20 ans | 45 |
| La consommation d'huile des moteurs à | |
| essence et des moteurs à carburant diesel | 49 |
| Méfiez-vous du verglas! | 51 |
| Porte-à-faux à l'avant | 52 |
| Liste des cours de l'hiver 83/84 | 52 |
| Nouvelles solutions pour l'établissement | |
| de routes d'exploitations | 53 |
| La page des nouveautés | 54 |
| 1984: à nouveau une oega | 55 |
| Délai à ne pas manquer | 55 |
| Débuts historiques de la motorisation | 56 |
| Quinze jours à travers les états de | |
| l'ouest des Etats Unis | 57 |
| Bulletin de la FAT: | |
| Comparaison entre traction intégrale | |
| et traction arrière | 61 |
| Liste des annonceurs | 50 |